

MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 063-216302059-20260330-2026033009-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
23/03/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, Mme DEPERT Marion, Mme DONATI Lisa, M. FERRARA Marie-Claudine, M. MONTI Christian, M. MOSNIER Gilles, M. PAGES Patrice, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FERRARA Marie-Claudine

Numéro interne de l'acte : 2026-03-30-09

Objet : Désignation de délégués au SICTOM Issoire-Brioude

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Commune MOND'ARVERNE COMMUNAUTE est compétente en terme d'élimination des ordures ménagères, adhérente au SICTOM, est doit désigner les délégués au SICTOM Issoire-Brioude. La désignation de ces délégués doit être faite de telle sorte que chaque commune membre de l'EPCI à fiscalité propre soit nominativement représentée au Comité du Syndicat mixte. Pour désigner ces derniers, le choix du Conseiller Communautaire peut se porter sur un conseiller communautaire ou sur tout Conseiller Municipal d'une Commune membre.

Il paraît donc souhaitable que notre Conseil Municipal désigne et propose au Président de la Communauté de Communes, des noms de Conseillers Municipaux disposés à siéger au SICTOM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

Monsieur Patrice PAGES, délégué titulaire,

Monsieur Christian MONTI, délégué suppléant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MANGLIEU, Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

